



Décision n° 126 / 2022
Procédure n° : 2022/002
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Désignation d'un maître d'œuvre pour réaliser l'extension et la restructuration de la déchèterie d'Arthenac.

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (**point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes**).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le Service Marchés publics a établi une description technique N° 2022/002 pour le marché "Désignation d'un maître d'oeuvre pour réaliser l'extension et la restructuration de la déchèterie d'Arthenac." ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 25.000,00 € HT ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 15 février 2022 ;

Considérant que 1 offre est parvenue d'A2I - SAS Iché Ingenierie, Place du Pigeonnier, 16380 MARTHON (25.250,00 € HT soit 30.300,00 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit A2I - SAS Iché Ingenierie, Place du Pigeonnier, 16380 MARTHON pour le montant d'offre contrôlé de 25.250,00 € HT soit 30.300,00 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'attribuer le marché "Désignation d'un maître d'oeuvre pour réaliser l'extension et la restructuration de la déchèterie d'Arthenac." au candidat ayant remis la seule offre, soit A2I - SAS Iché Ingenierie, Place du Pigeonnier, 16380 MARTHON pour le montant d'offre contrôlé de 25.250,00 € HT soit 30.300,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 23 FEV. 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

